



La Boîte à Je - 2026

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS - BILAN DE COMPÉTENCES

Modalités d'accès :

Processus d'inscription :

Les personnes souhaitant réaliser un bilan de compétences peuvent contacter La Boîte à Je :

- par téléphone : 06 66 53 28 87
- par e-mail : juliette@laboiteaje.fr.

À la suite de cette prise de contact, un rendez-vous téléphonique gratuit est proposé dans un délai maximum de cinq jours ouvrés.

Cet échange permet :

- de présenter le déroulement et les objectifs du bilan de compétences
- de recueillir les besoins et la situation du bénéficiaire
- d'identifier ses attentes et son projet professionnel
- de vérifier l'adéquation entre le dispositif proposé et les besoins exprimés
- de présenter les modalités de financement possibles (autofinancement, financement par l'employeur, etc.).

À l'issue de cet entretien, si le dispositif est jugé adapté, les documents contractuels nécessaires à l'inscription sont transmis au bénéficiaire.

Prérequis :

Aucun prérequis spécifique n'est exigé pour accéder au bilan de compétences.

Toute personne souhaitant faire le point sur son parcours professionnel, ses compétences ou son projet d'évolution peut bénéficier de cet accompagnement.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La Boîte à Je porte une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Les locaux utilisés pour les formations peuvent ne pas être accessibles à toutes les situations de handicap.

Solutions proposées

Lorsque cela est nécessaire :



- une salle accessible aux normes PMR peut être louée
- certaines séances peuvent être organisées à distance
- des adaptations pédagogiques peuvent être proposées (supports adaptés, aménagement du rythme, etc.).

Les besoins spécifiques doivent être signalés lors de l'entretien préalable afin d'organiser les aménagements nécessaires.

Délais d'accès :

Délai général :

Le délai moyen entre la demande initiale et le démarrage du bilan de compétences est généralement compris entre 2 et 4 semaines.

Ce délai permet :

- l'organisation administrative de la prestation
- la validation de l'inscription et la signature de la convention
- la planification des séances en fonction des disponibilités du bénéficiaire et du consultant.

Délai pour les aménagements spécifiques :

Lorsque des aménagements particuliers sont nécessaires (notamment la location d'une salle accessible aux normes PMR), un délai supplémentaire de 1 à 2 semaines peut être nécessaire afin d'organiser les conditions d'accueil.

Ces délais sont précisés au bénéficiaire dès l'identification des besoins.

Situations particulières :

Dans certaines situations (contraintes professionnelles, échéances spécifiques, mobilité professionnelle, etc.), des démarrages accélérés peuvent être envisagés en fonction des disponibilités et des contraintes organisationnelles.

Engagement de La Boîte à Je :

La Boîte à Je s'engage à garantir :

Transparence

Les modalités d'organisation, les objectifs et les conditions de réalisation du bilan sont présentés clairement dès le premier échange.



Réactivité

Chaque demande est traitée dans les meilleurs délais afin de proposer une réponse adaptée à la situation du bénéficiaire.

Adaptabilité

Des solutions d'organisation (présentiel dans un lieu accessible, distanciel, supports numériques adaptés) peuvent être proposées pour répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires.